

Exercice 2007

TAXE COMMUNALE SUR LES CHEVAUX D'AGREMENT & LES PONEYS

Déclaration à rentrer avant le 30 AOUT 2007.

NOM et Prénom du déclarant :

Rue N°

Code postal Localité

<u>Question</u>	<u>Réponse en toutes lettres</u>
Nombre de chevaux ou poneys de 2 ans ou plus.	

Extrait du règlement-taxe sur les chevaux d'agrément et les poneys

- A. Il est établi au profit de la Commune à partir du 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2012, une taxe annuelle sur les chevaux d'agrément.
- B. Sont considérés comme chevaux d'agrément pour l'application de la taxe, les chevaux et les poneys servant à la selle ou à l'attelage de voitures de plaisance.
- C. Sont exonérés de la taxe :
..... les animaux âgés de moins de deux ans;

Certifié sincère et véritable

à le

Signature :